



Fédération québécoise
d'athlétisme



Sherbrooke
3 au 9 août 2022

Championnats Nationaux d'Athlétisme 2022 de la Légion

MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DU QUÉBEC

Lors des Championnats Québécois (heptathlon/décathlon à Sherbrooke; épreuves individuelles à Laval; pentathlon à Montréal), chaque athlète devra concourir dans les épreuves pour lesquelles il vise une sélection sur l'Équipe du Québec.

La composition de l'Équipe du Québec et l'inscription aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion seront finalisées par la FQA dans la semaine du 11 au 15 juillet.

Les Championnats nationaux de la Légion étant "ouverts", les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs propres arrangements – à leurs frais (hébergement, repas, etc.) – et s'inscrire par eux-mêmes aux Championnats nationaux avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert.

Dates importantes

Date	Description
29 mai	Corsaire-Chaparral Invitation : 1 ^e des 5 compétitions admissibles pour la réalisation des <i>Normes de qualification</i>
11 et 12 juin	Championnats provinciaux scolaires : 2 ^e des 5 compétitions admissibles
18 et 19 juin	Ian Hume Invitation et Championnats d'Heptathlon et de Décathlon : 3 ^e des 5 compétitions admissibles
2 et 3 juillet	Championnats Cadets et Juvéniles (épreuves individuelles) : 4 ^e des 5 compétitions admissibles
9 et 10 juillet	Championnats de Pentathlon : dernière des 5 compétitions admissibles
11 au 15 juillet	Finalisation de l'Équipe et inscription aux Championnats Nationaux
3 août	Arrivée des membres de l'Équipe du Québec à Sherbrooke
5 au 7 août	Championnats Nationaux de la Légion
9 août	Départ de Sherbrooke pour les membres de l'Équipe du Québec

Admissibilité

- 1) L'athlète devra être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2022 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.
- 2) Lors des Championnats Québécois, seuls les médaillés en catégories "Juvénile" et "Cadet" seront admissibles à une sélection, et les athlètes surclassés ne seront pas considérés.
- 3) L'athlète médaillé devra déclarer lors des Championnats Québécois son intention de se qualifier sur l'Équipe du Québec pour la Légion au moyen du formulaire disponible sur place.
- 4) Les *Normes de qualification* devront être réalisées en Championnat Québécois ou lors des compétitions désignées en vue d'une sélection sur l'Équipe; voici la liste des cinq (5) compétitions admissibles :

29 mai	<i>Corsaire-Chaparral Invitation</i>
11 et 12 juin	<i>Championnats provinciaux scolaires</i>
18 et 19 juin	<i>Ian Hume Invitation et Championnats d'Heptathlon et de Décathlon</i>
2 et 3 juillet	<i>Championnats Cadets et Juvéniles (épreuves individuelles)</i>
9 et 10 juillet	<i>Championnats de Pentathlon</i>

- 5) Les performances réalisées avec vent favorable de plus de 2 m/sec seront considérées après "ajustement" selon la méthode en vigueur au World Athletics.

Contingent et limitations

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionnés à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.

Déclaration d'intention

Lors des Championnats Québécois du 18-19 juin (Heptathlon/Décathlon à Sherbrooke), du 2-3 juillet (épreuves individuelles à Laval) ou du 9-10 juillet (Pentathlon à Montréal), chaque athlète médaillé ayant réalisé au cours d'une compétition admissible la norme de qualification dans son épreuve devra compléter les documents requis et les remettre sur place au représentant de la Fédération québécoise d'athlétisme. Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

Frais d'équipe

Les frais d'équipe seront de QUATRE CENT DOLLARS (400\$) par athlète, et comprendront ce qui suit :

- l'hébergement ;
- les repas ;
- l'uniforme d'équipe ;
- l'inscription aux épreuves de Championnat ;
- le transport local pendant le séjour à Sherbrooke.

Les athlètes seront pris en charge dès leur arrivée à Sherbrooke le 3 août et demeureront sous la supervision du personnel d'encadrement jusqu'à leur départ le 9 août.

Processus de sélection

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte des contingents suivants :

- De 20 à 25 athlètes en catégorie Juvénile : 20 places sont garanties aux athlètes de catégorie Juvénile, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 25 s'il reste des juvéniles ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant les compétitions admissibles et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- De 15 à 20 athlètes en catégorie Cadet : 15 places sont garanties aux athlètes de catégorie Cadet, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 20 si les deux conditions suivantes sont rencontrées :
 - S'il reste des places non comblées précédemment par les juvéniles; et :
 - S'il reste des cadets ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant les compétitions admissibles et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- Dans l'éventualité où le contingent total de 40 athlètes ne soit pas atteint après la sélection en catégories Juvénile et Cadet telle que détaillée précédemment, les places restantes seront attribuées aux médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve durant les compétitions admissibles.

Les tours de sélection dans chaque catégorie se dérouleront dans l'ordre suivant :

1^{er} tour :

- Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'une Norme de qualification dans les deux épreuves.

2^e tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent détenteurs d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

3^e tour :

- Dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection, le médaillé de bronze détenteur d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

4^e tour :

- Si les places garanties (i.e. 20 en catégorie Juvénile et 15 en Cadet) ne sont pas comblées après les 3 tours précédents : les médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve, de même que les médaillés de bronze les plus près de la Norme de qualification dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection.

Départage

Le départage entre les derniers candidats dans un tour de sélection sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la Norme de qualification.

En cas d'égalité lors des Championnats provinciaux pour un rang ouvrant droit à une sélection, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Blessure ou maladie

- La FQA se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Ahmed Yves Douhou (adouhou@athletisme.qc.ca)
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du responsable du développement de l'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

Normes de qualification de l'Équipe du Québec

Cadet féminin	Norme de qualification	Cadet masculin	Norme de qualification
100m	12.77	100m	11.65
200m	26.36	200m	23.54
300m	42.30	300m	37.58
800m	2:19.36	800m	2:03.21
1200m	3:45.24	1200m	3:20.02
2000m	6:42.52	2000m	5:58.15
80m haies	12.37	100m haies	14.48
200m haies	29.19	200m haies	26.58
1500m steeple	5:10.53	1500m steeple	4:39.63
1500m marche	7:52.40	1500m marche	7:14.82
Hauteur	1.58m	Hauteur	1.78m
Perche	2.90m	Perche	3.50m
Longueur	5.07m	Longueur	5.99m
Triple saut	10.66m	Triple saut	12.33m
Poids 3kg	11.43m	Poids 4kg	14.14m
Disque 1kg	32.34m	Disque 1kg	44.49m
Marteau 3kg	42.89m	Marteau 4kg	45.75m
Javelot 500g	35.17m	Javelot 600g	46.59m
Pentathlon	2956	Pentathlon	2973

Juvenile féminin	Norme de qualification	Juvenile masculin	Norme de qualification
100m	12.56	100m	11.22
200m	25.69	200m	22.77
400m	58.58	400m	50.70
800m	2:17.30	800m	1:56.75
1500m	4:43.98	1500m	4:04.77
3000m	10:21.84	3000m	8:55.30
100m haies	14.76	110m haies	15.03
400m haies	1:06.35	400m haies	58.40
2000m steeple	7:18.01	2000m steeple	6:15.03
3000m marche	15:52.03	3000m marche	14:27.53
Hauteur	1.63m	Hauteur	1.91m
Perche	3.20m	Perche	3.80m
Longueur	5.25m	Longueur	6.53m
Triple saut	11.04m	Triple saut	13.32m
Poids 3kg	12.81m	Poids 5kg	14.70m
Disque 1kg	35.92m	Disque 1.5kg	43.58m
Marteau 3kg	48.58m	Marteau 5kg	49.94m
Javelot 500g	38.91m	Javelot 700g	52.10m
Heptathlon	4290	Décathlon	5277